



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

DÉLÉGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Cabinet du préfet

Fort-de-France, le 9 juillet 2014

Communiqué presse

2 pêcheurs de Sainte Lucie retrouvés sains et saufs en pleine mer par le CROSS AG après 3 jours de dérive

La yole de pêche de Sainte Lucie "FREEDOM" était portée disparue depuis lundi 7 juillet avec ses 2 membres d'équipage à bord. Partie de Soufrière le 7 juillet au matin, la yole devait y revenir le soir même mais les marins ont perdu de vue la côte à cause d'un grain et se sont égarés.

Alerté le 7 juillet, le CROSS Antilles-Guyane a aussitôt prévenu les navires présents dans la zone probable de pêche pour recueillir des informations et a coordonné des recherches aériennes en mobilisant le CESSNA des Douanes pour effectuer une recherche à l'Ouest de Sainte Lucie, malheureusement sans succès. Le 8 juillet, le CROSS obtient le concours de l'avion DASH 8 des gardes-côtes néerlandais de Curaçao qui continue les recherches toute la matinée.

A 13 heures le DASH 8, indique au CROSS AG qu'il a retrouvé la yole de pêche de 7 mètres de long et ses 2 passagers, visiblement affaiblis mais vivants. Un tanker grec de 180 m de long, le « FOURNI » se déroute pour porter assistance aux naufragés. A 17h, il parvient à les récupérer à son bord ainsi que leur embarcation.

La vedette SNSM 146 de Fort de France est mobilisée pour aller à la rencontre du FOURNI et assurer l'évacuation vers Fort de France. Le transbordement a lieu de nuit à environ 20 km au large de Fort de France.

Les naufragés sont pris en charge par un VSAV et conduits à l'hôpital de la Meynard sur conseil du SAMU 972 dès leur arrivée à terre vers 4 h du matin.

Retrouver une yole disparue dans l'immense mer des Antilles est très aléatoire et ses deux occupants ont eu énormément de chance. C'est une nouvelle occasion de rappeler que **l'emport du matériel de sécurité (radio VHF, balises de détresse par satellite, gilets de sauvetage) aurait permis aux secours d'intervenir efficacement beaucoup plus rapidement.**

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1